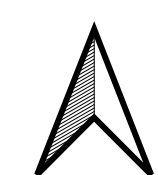


DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1

PLAN DE ZONAGE Nord

Echelle: 1/5 000e




	Prescription	Arrêt	Approbation
Modification n°3	13.12.2021	-	09.06.2023



juin 2023

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Espace Boisé Classé
- Espace planté à réaliser et à préserver
- Terrain cultivé protégé
- Zone humide
- Cours d'eau
- Haies bocagères
- Marge de Recul de 10 m
- Marge de recul de 35 m par rapport à l'axe de la RD 923
- Bâtiment de caractère-Changement de destination potentiel
- Patrimoine bâti emblématique
- Aire à protéger
- Voie bruyante de catégorie 1 (300m)
- Voie bruyante de catégorie 3 (100m)
- Voie bruyante de catégorie 4 (30m)



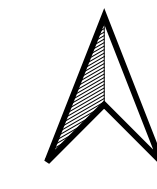
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.2

PLAN DE ZONAGE Sud

Echelle: 1/5 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Modification n°3	13.12.2021	-	09.06.2023



- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Emprise au sol maximale des constructions
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Espace planté à réaliser et à préserver
- Terrain cultivé protégé
- Zone humide
- Cours d'eau
- Haies bocagères
- Liaisons douces existantes à préserver
- Linéaire de protection des vitrines
- Linéaire propices aux activités urbaines
- Patrimoine bâti emblématique
- Arbre à protéger
- Voie bruyante de catégorie 2 (250m)
- Voie bruyante de catégorie 3 (100m)
- Voie bruyante de catégorie 4 (30m)

